

Protocole d'intégration

entre l'Espace de Coworking – E-learning (ex. Centre de Documentation) de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, site de Reims, et la Bibliothèque Universitaire de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)

L'Université de Reims Champagne-Ardenne, représentée par son Président, Guillaume GELLÉ, et particulièrement, la Bibliothèque Universitaire représentée par sa Directrice, Madame Carine El Bekri-Dinoird,

et

L'Institut Universitaire de Technologie de Reims-Châlons-Charleville, représenté par son Directeur, Monsieur Christophe BECKERICH,

conviennent de ce qui suit :

Objet du protocole d'intégration

En application de l'article L 714-1 du code de l'éducation et du décret N°2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements supérieurs créées sous forme de services communs des établissements d'enseignement supérieur relevant du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche,

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne et le Directeur de l'IUT conviennent de l'intégration de l'Espace de Coworking – E-learning de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, site de Reims, au sein de la Bibliothèque Universitaire de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, selon les clauses suivantes et après avis du Conseil documentaire, du conseil d'Institut de l'IUT, à compter du 1^{er} septembre 2021 : toute bibliothèque ou tout centre de documentation de l'université a vocation à être intégré dans un service commun. Cette décision est prise par le conseil d'administration après avis du conseil documentaire et du conseil de la composante dont relève la bibliothèque ou le centre de documentation (Espace de Coworking – E-Learning).

Titre 1 – Missions de l'Espace de Coworking – E-learning de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, site de Reims, intégré à la Bibliothèque Universitaire de l'URCA

L'Espace de Coworking – E-learning de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, site de Reims, intégré au sein de la Bibliothèque Universitaire de l'URCA - bibliothèque Moulin de la Housse, est spécialisé en matière documentaire pour la formation professionnelle et universitaire des étudiants, des alternants, des stagiaires de la formation continue et des enseignants de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville. Dans le cadre de la Bibliothèque Universitaire, elle met en œuvre des procédures adaptées à la spécificité de ses usagers.

Ces missions se déclinent comme suit :

L'Espace de Coworking – E-learning de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, site de Reims, est intégré à la Bibliothèque Universitaire de l'URCA. Il est chargé de mettre en œuvre la politique documentaire de l'URCA dans les disciplines relevant des enseignements de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville. Pour ce faire, il se propose de :

- Accueillir les usagers, leur offrir et présenter l'ensemble des services de la BU ;
- Mettre à la disposition des usagers, l'ensemble des ressources documentaires spécifiquement liées à ces enseignements ;
- Centraliser toutes les opérations de gestion au sein du centre technique du livre ;
- Participer à la formation des usagers à un emploi aussi large que possible des techniques de recherche documentaire ;

- Coopérer avec les bibliothèques et services documentaires concourant aux mêmes buts, pour une mutualisation du travail, la mise en place de catalogues collectifs et une meilleure utilisation des ressources partagées, notamment dans le cadre du SUDOC ;
- Favoriser les actions de recherche par la veille documentaire, la production, le traitement et la mise à disposition de l'information scientifique et technique ;
- Participer à la mission d'action culturelle de la Bibliothèque Universitaire.

Titre 2 – Rôle du conservateur responsable de la Bibliothèque du campus Moulin de la Housse pour l'Espace de Coworking – E-Learning de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, site de Reims

Sous l'autorité du Directeur de la Bibliothèque Universitaire, le conservateur responsable de la Bibliothèque du campus Moulin de la Housse, chargé de l'Espace de Coworking - E-Learning :

- a autorité sur le personnel de la section dont il organise et évalue le travail ;
- est chargé des acquisitions, de l'organisation et de la gestion des documents ;
- est associé à l'équipe pédagogique de l'IUT, il est invité au Comité de Direction quand des questions relatives à la documentation y sont examinées ;
- met en œuvre la politique d'acquisition déterminée en Conseil documentaire de l'URCA ;
- rassemble les éléments nécessaires aux analyses de gestion, enquêtes, bilans, évaluations, conduits à l'initiative de la Bibliothèque Universitaire ou du Ministère ;
- est membre de l'équipe de direction de la Bibliothèque Universitaire de l'URCA.

Titre 3 – Définition d'une politique documentaire concertée

L'Espace de Coworking – E-Learning de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, site de Reims, est spécialisé dans les disciplines suivantes : gestion, commerce, finances, administration des entreprises, logistique et sciences de l'ingénieur. La politique d'acquisition de l'Espace de Coworking – E-Learning de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, site de Reims, s'inscrit dans la charte documentaire de l'URCA et dans son plan de développement des collections.

Une commission spécialisée d'acquisition consultative est constituée afin de déterminer la politique documentaire en concertation avec les enseignants de l'IUT. Le conservateur, responsable de la Bibliothèque du campus Moulin de la Housse et le directeur de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville en sont membres de droit.

Titre 4 - Gestion financière / Prévision et gestion des crédits

Le budget de l'Espace de Coworking – E-Learning de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, site de Reims, sera proposé par le directeur de la Bibliothèque Universitaire à l'approbation des membres du conseil documentaire avant vote au Conseil d'Administration de l'URCA. Les données quantitatives concernant l'Espace de Coworking – E-Learning de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, site de Reims, sont intégrées à celles de la Bibliothèque Universitaire, et pourront servir de critères d'attribution des moyens.

Le budget d'acquisition de l'Espace de Coworking – E-Learning de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, site de Reims, correspond aux crédits alloués antérieurement à l'IUT pour le fonctionnement de l'Espace de Coworking – E-learning par l'intermédiaire de la SCSP (pour information, 25000 € en 2021) et sera intégré directement à la dotation de fonctionnement allouée par l'URCA à la Bibliothèque Universitaire dès l'exercice budgétaire 2022 et ensuite annuellement lors de l'allocation de moyens à la bibliothèque universitaire.

La mise en place du budget prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

La gestion des locaux de l'Espace de Coworking – E-learning relève de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, la Bibliothèque Universitaire sera consultée sur toute modification de ces locaux : extension, restructuration, désaffectation. Son accord sera nécessaire à tout engagement de sa part sur les incidences financières résultant de ces modifications.

Toute convention concernant l'Espace de Coworking – E-learning avec d'autres partenaires doit être soumise, pour avis au Directeur de la Bibliothèque Universitaire et au Directeur de l'IUT.

Titre 5 - Définition et gestion des moyens en personnels

Le présent protocole d'intégration garantit le maintien des moyens en personnel existants au moment de la signature du protocole d'intégration (soit 2 ETP catégorie B). La Bibliothèque Universitaire s'engage à réorganiser la répartition des postes de la section IUT de manière à optimiser la gestion de la bibliothèque et à favoriser son ouverture au public et à assurer un développement de l'ensemble de ses missions sous la responsabilité d'un conservateur de bibliothèque.

Le personnel de l'Espace de Coworking – E-Learning de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, site de Reims, quel que soit son statut, est placé sous l'autorité du Responsable de section selon les modalités définies dans le titre 2.

La gestion des personnels de la section, quel que soit leur statut, relève de la compétence du Directeur de la Bibliothèque Universitaire.

Ces modalités de gestion comprennent : l'installation, l'évaluation annuelle, les rapports de promotion, les autorisations de cumul.

Le directeur de la Bibliothèque Universitaire se prononce sur les demandes d'exercice à temps partiel, les demandes de congés ou d'autorisation d'absence, l'inscription aux stages de formation continue.

Tout personnel de la Bibliothèque Universitaire affecté à l'Espace de Coworking – E-learning de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, site de Reims, sera soumis au règlement intérieur de l'IUT et tenu aux modalités de fonctionnement (notamment en termes d'horaires ou de fermetures du bâtiment ou de l'Espace de Coworking – E-Learning) de celui-ci.

Titre 6 - Dispositions diverses

Le règlement intérieur de l'Espace de Coworking – E-learning de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville, site de Reims, sera celui de la Bibliothèque Universitaire.

Le présent protocole d'intégration sera soumis pour avis au conseil de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville et au conseil documentaire de la Bibliothèque Universitaire et devra être adopté par le Conseil d'Administration de l'Université, conformément à l'article L 714-1 du code de l'éducation et du décret N°2011-996 du 23 août 2011. Sa résiliation obéit au même formalisme.

<p>À Reims, le <i>2 septembre 2021</i></p> <p>La directrice de la Bibliothèque Universitaire, BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE Directrice Av. François Mauriac - CS 40019 51725 REIMS CEDEX <i>Carine EL BEKRI DINOIRD</i> Tél. : 03 26 91 39 21 - Fax : 03 26 91 39 30</p>	<p>À Reims, le <i>25/08/2021</i></p> <p>Le directeur de l'IUT de Reims-Châlons-Charleville <i>Christophe BECKERICH</i> Christophe BECKERICH</p>
<p>À Reims, le</p> <p>Le président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,</p> <p>Guillaume GELLÉ</p>	